

Sujet : [INTERNET] observation EP
De : aureliendoublet@orange.fr
Date : 25/03/2022 16:36
Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr

Bonjour Monsieur commissaire enquêteur,
vous trouverez en pièce jointe mon observation.

Bien cordialement
Aurelien Doublet

Envoyé depuis l'application Mail Orange

—photo_2.JPG—

Enquête publique arrêté préfectoral DCL/BLC/2021-70

NOM :

Prénom :

Adresse :

Mesnil / sur Iton

Je suis contre cette "défusion" parce que ça déstabiliserait la collectivité de Mesnils sur Iton qui est en pleine construction.

Je trouve qu'il y a aujourd'hui une vraie cohérence de territoire avec l'Iton et les parcours de promenade c'est pourquoi je souhaite que Mesnils sur Iton ne soit pas démantelé.

Je considère que la collectivité dans son état actuel est cohérente avec l'école commune Gouville / Condé. En cas de défusion, il y a un risque fort de perte de ce pôle scolaire. Je suis donc contre cette procédure de "défusion".

Aller vers une "défusion" entraînerait des coûts liés à son process. Je suis contre le gaspillage de l'argent public qui doit servir à construire et non à déconstruire.

Condé sur Iton est une des communes fondatrices de Mesnils sur Iton, son Conseil Municipal de l'époque a voté largement pour la création de la commune nouvelle de Mesnils sur Iton. On ne doit pas laisser la possibilité à une commune de se déjuger, la décision de création d'une commune nouvelle était légitime et le reste aujourd'hui.

La défusion entraînerait une perte de chance pour Mesnils sur Iton. Les investissements itonmesnilois réalisés sur Condé sur Iton ne seraient pas subventionnés une seconde fois s'il fallait les refaire sur une autre partie du territoire (restauration scolaire par exemple). Je suis donc contre cette "défusion".

Cette proposition de défusion est contraire à l'évolution normale des collectivités et à la volonté de notre gouvernement. L'idée est de simplifier en diminuant le nombre de communes. Je suis donc contre.

Mesnils sur Iton perdrait en capacité de porter des projets structurants et en représentation dans les instances. C'était la raison de la création de cette commune nouvelle qu'il ne faut pas démanteler.

Je suis opposé à la proposition de "défusion" parce que Mesnils sur Iton pourrait se trouver déstabilisée en terme de gestion de son personnel et se retrouver en sureffectif ce qui pourrait contrarier la bonne gestion des comptes publics et contrarier certains investissements structurants pour la collectivité.

Mesnils-Sur-Iton

Le 15 mars

Signature

—Pièces jointes:—

Observation DOUBLET.pdf

211 Ko

photo_2.JPG

366 Ko